

pontife enjoint à Pierre de lui donner chaque année vingt-quatre boisseaux de froment et douze de fèves ; vingt décimales de vin pour soutenir le poids de la vie. Le tout sera imputé sur ses comptes. Il ne faut pas que le malheureux éprouve le moindre retard. Quant à Pierre, il aura part à tout le bien qui se fera. Je ne fais ici que résumer textuellement les volontés du pontife. Le bibliothécaire Anastase nous apprend que le décimate de vin valait 60 livres : *per unam quamque decimatam libras sexaginta* (1).

L'Église de Mâcon, dans tous les temps, fut fidèle à marcher dans des voies si chrétiennes, à honorer et assister ses pauvres. Il devait y avoir naturellement une charitable émulation entre elle et le grand monastère de Cluny. Sans recueillir ici tous les textes qui remplissent notre cartulaire, qu'il nous suffise de citer le jugement énergique du premier concile de Mâcon qui déclare « ceux qui refuseraient les « oblations dues à l'occasion des funérailles, non-seulement « détenteurs des biens de l'église, mais *meurtriers des pauvres: veluti detentoris Ecclesiae, et necatores egentium.* »

On a exagéré beaucoup l'infidélité des Églises particulières à leur sublime mission de charité, surtout dans les derniers temps. On n'a pas assez tenu compte des malheurs des guerres religieuses et de l'appauvrissement de bien des Églises ; on s'en prend trop à l'Église des abus produits par les bénéfices en commande sur lesquels le pouvoir séculier avait mis la main. Et malgré tout, on pourrait habituellement appliquer au clergé séculier ce que disait un paysan des moines de Cluny. Au mois d'août 1832, jouissant des premiers jours de vacances, je me promenais un matin, en lisant, sous les saules qui bordaient la Saône du côté de la Bresse et au sud du Pont. L'île boisée qui existait là à cette époque, me dérobait aux regards de quelques robustes mariniers qui suivaient

(1) *Apud Anastasicum in Hadriano.*